



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-017 / 5-3-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL / COMMISSIONS : Commissions municipales - Modification du nombre de commissions et du nombre de leurs membres

Rapporteur : Julien Polat

EXPOSE : L'article L 2121.22 du CGCT permet au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration soit sur l'initiative d'un de ses membres.

Le conseil municipal dans sa séance du 23 avril 2014 a créé 7 commissions municipales et fixé le nombre de leurs membres, en application de l'article L 2121-22 du CGCT.

Ces commissions « sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Mais elles peuvent examiner toute question relevant de leur champ de compétence.

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
Travaux, environnement, déplacements, sécurité et cadre de vie	14 membres
Education, petite enfance, jeunesse	10 membres
Vie culturelle, vie sportive, vie associative et animation	11 membres
Solidarité, seniors, citoyenneté et vie des quartiers	13 membres
Finances et administration générale	9 membres
Urbanisme	8 membres
Foires et marchés	8 membres

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Afin de donner un avis sur les projets de délibération présentés au Conseil municipal, les commissions se réunissent le plus souvent dans la quinzaine précédant les dates des séances du conseil.

Cependant, en raison de contraintes d'agenda (réunions de la CAPV ; agendas des élus membres de plusieurs commissions), il paraît difficile d'élaborer et de tenir un calendrier stable des réunions des commissions.

Par ailleurs, il s'avère que la commission Solidarités, Séniors, Citoyenneté et vie des Quartiers qui a été maintenue malgré la suppression de la Direction Citoyenneté et Vie des quartiers à laquelle elle était rattachée, a peu de dossiers à examiner au cours d'une année et la plupart des points sont déjà vus par le conseil d'administration du CCAS.

Les affaires relevant de la Citoyenneté sont rattachées aux centres sociaux et à la Politique de la Ville et peuvent être traitées par la commission Education, Enfance, Jeunesse, Famille.

Les questions relatives aux conseils de quartier peuvent être examinées par la CFIAG en raison de leur transversalité.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 29 janvier 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De réduire le nombre de commissions municipales de 7 à 6
- De fusionner la commission Solidarités Séniors et Vie des quartiers avec la commission Education, Enfance, Jeunesse et Famille qui devient la commission Education, Enfance, Jeunesse, Famille, Politique de la ville et Citoyenneté.
- De porter le nombre de membres de la commission Finances et Administration générale à 10 et de la commission Urbanisme à 9.
- De procéder à l'élection complémentaire des nouveaux membres de ses commissions.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**

- Sont élus à l'unanimité :

Commission Finances et Administration générale : Johanne Vial

Commission Urbanisme : Alexandre Collin

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

